

# ATTESTATION

Je, soussigné, \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du vide grenier organisé le 17 avril à Asson par Asson Sports Handball.

Je joins, à mon bulletin d'inscription, la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité:

CARTE D'IDENTITE \* \_\_\_\_\_

PASSEPORT \* \_\_\_\_\_

PERMIS CONDUIRE \* \_\_\_\_\_

\*Indiquer N°, date et lieu - rayer les mentions inutiles

Je m'engage à remettre aux organisateurs, au moment de l'installation, la liste des objets répertoriés, mis à la vente.

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers

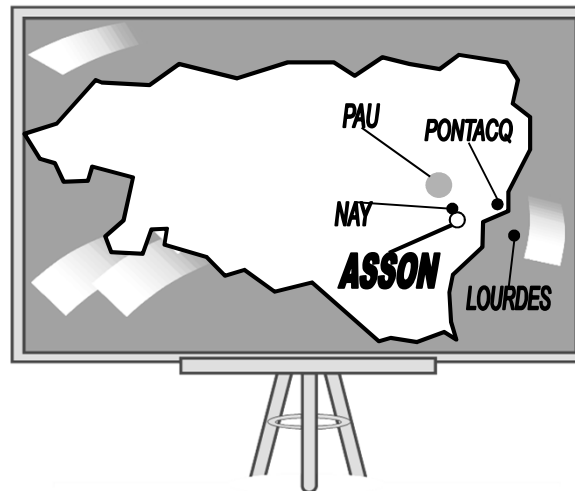
Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

## RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS: à l'intérieur



# VIDE GRENIER ASSON (entre PAU et LOURDES)



## LUNDI DE PÂQUES

### 17 AVRIL 2017

# ASSON SPORTS HANDBALL

Organise un

## VIDE GRENIER

Salle Polyvalente « Jean Labarrère »

## LUNDI DE PÂQUES

# 17 AVRIL 2017

**Ouvert au public  
de 9H00 à 18H00**

Pour tout renseignement complémentaire,  
vous pouvez contacter:

Martine BERT

Tél: 06 18 10 02 37 – HR

e-mail: martine\_bert@yahoo.fr

# REGLEMENT INTERIEUR

## pour les exposants

- 1- Le VIDE GRENIER est ouvert à tous les particuliers, de 7H30 à 18H00
- 2- Les exposants:
  - ☞ Sont autorisés à vendre leurs biens et objets personnels, Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce; c'est-à-dire la vente de marchandises achetées dans le but de la revendre.
  - ☞ Sont tenus à un affichage clair des prix pratiqués sur leur stand
- 3- Chaque objet à la vente doit être répertorié. Tout manquement à cette règle entraînera l'interdiction de l'accès au vide grenier, sans dédommagement Les organisateurs vérifieront, dès l'ouverture de la salle, le respect de cette règle.
- 4- Le titulaire de chaque stand doit être muni en permanence d'une pièce d'identité à son nom, qu'il doit être en mesure de présenter lors de toute réquisition.
- 5- Installation des stands: des emplacements sur tables, ainsi que des sièges seront mis à la disposition des exposants. La participation financière sera de 3€ par mètre linéaire. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'emplacements à 2 par exposant, Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.
- 6- Toute inscription sera considérée comme acquise après la fourniture de la photocopie d "une pièce d'identité, le versement de la participation financière due; l'acceptation du présent règlement et la présentation, au moment de l'installation, de la liste des objets répertoriés mis à la vente,

Fait à Asson. le 12 février 2017

Les organisateurs

# INSCRIPTION

VIDE GRENIER DU 17 avril 2017 à ASSON

Je souhaite réserver:

\_\_\_ mètres linéaires à 3€ = \_\_\_\_\_ €

\_\_\_ portants vêtements\* à 2€/pièce = \_\_\_\_\_ €

NOM – PRENOM: \_\_\_\_\_

**\*non fourni**

ADRESSE: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TELEPHONE(S):

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Paiement par chèque libellé à l'ordre de  
« ASSON SPORTS »

N° chèque: \_\_\_\_\_

Banque: \_\_\_\_\_

Signature

**Inscription à retourner jusqu'au 10 AVRIL  
2017 à ASSON SPORTS – 8, rue Las Grabes –  
64800 ASSON**

